Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D22DSJVAP_MAR26-DE

DSJVAP / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

NOUVEAUX TARIFS – SERVICE DES SPORTS

Rapporteur : Christophe HARDY

Suite à de nombreuses demandes de structures commerciales du domaine du sport ou pas (Orange Bleue, football center du Bois Guy, TOA évènement…), il vous est proposé de compléter la grille tarifaire dans le domaine du sport concernant les équipements suivants :

Terrain en herbe et terrain synthétique : le coût proposé tient compte de l'investissement de l'équipement par la ville de Fougères, du temps des agents des espaces verts pour une remise en état, la tonte, le traçage et l'entretien des espaces communs (vestiaires) par le service des sports.
Il vous est proposé un tarif horaire de 150 € et de 200 € si l'éclairage est demandé.

Evénementiel (type retransmission d'un match de gala d'un sport comme le football ou le rugby) : certaines structures sollicitent la Ville pour la mise à disposition du domaine public pour une retransmission d'un évènement. La structure prend en charge la protection de l'équipement, toutes les démarches auprès des organismes (droit de retransmission, arrêté de buvette, …) pour la mise en place de l'évènement et la sécurité du public pendant celui-ci. La Ville permettra à l'organisateur de se brancher électriquement sur les installations de celle-ci si cela est possible (en fonction de la puissance demandée).
Le tarif proposé est de 500 € pour une retransmission avec une immobilisation du site sur une journée. La Ville ne met pas à disposition de matériel pour cet évènement à l'exception du matériel pour la sécurité.

Mise à disposition de gymnase (autre que Justy Specker) pour une structure commerciale : certaines structures commerciales sollicitent la Ville pour une organisation d'une journée communication (ou demi-journée) auprès du grand public pour promouvoir leur structure. Lors de cette journée, elles proposent des cours d'essai au grand public. Pour cela, elles sollicitent des équipements couverts de la Ville.
Le tarif proposé est de 770 € la journée (moitié prix par rapport à la salle Justy Specker) ou 385 € les 4 heures. Cela comprend la mise à disposition (salle, vestiaire, lumière, chauffage et entretien à l'issue de la manifestation).

Enfin, vous est proposé un ajustement des tarifs des courts de tennis (halle de tennis de Paron) pour le corporatif qu'il convient de caler sur les tarifs associations, lesquels tiennent compte du nombre de courts utilisés (tarif de 72 € au global et ramené à 36 € si un seul court est utilisé).
Voté par le Conseil municipal en décembre 2025, le nouveau tarif pour les structures corporatives est à ce jour de 165 €.
Suivant cette logique, l'ajustement consiste à fixer le tarif pour un court en heure/année à 82,50 € et pour l'ensemble de la Halle avec ses deux courts à 165 € heure/année.

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 24 février 2026, il vous est proposé de valider les nouveaux tarifs pour la mise à disposition de ces équipements appartenant à la Ville de Fougères.

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:48

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D22DSJVAP_MAR26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026

Le Maire,



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:48+01:00